

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1967)  
**Heft:** 73

**Artikel:** Le Bundesrat et notre Conseil des Etats  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1029164>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Encore les cités-satellites

On sait que le professeur Robert Caillot, de Lyon, défenseur des idées du groupe « Economie et humanisme », dont on a décelé l'influence dans la dernière encyclique du Pape, a dirigé une enquête qui réunit d'utiles données qui permettront d'aménager le territoire de la région de Nyon et de La Côte. Pour l'instant, le texte définitif n'est pas encore publié, seules les grandes lignes en sont connues. Nous ne reviendrons donc sur ce sujet que lorsque nous aurons le texte en mains.

Le rapport Caillot condamne les espoirs des spéculateurs. Ils sont une trentaine qui rêvent d'obtenir dans le district de Nyon l'autorisation de construire en dehors des zones prévues pour l'habitat « leur » soi-disant cité-satellite, sur « leurs » terrains qui seraient ainsi valorisés. Et pourtant dans les comptes rendus qu'elle consacre au rapport Caillot, la presse trouve moyen de raviver leurs vains projets.

M. Caillot pense ceci, lit-on, mais « d'autres milieux » (admirable étiquette anonyme : quels sont leurs titres ?) pensent le contraire. Et d'inventer une nouvelle formule pour faire passer les intentions de ces autres milieux et snober par le vocabulaire les profanes et les naïfs. Il faudrait créer une ville en « doigts de gants » ou « en grappe », disent les uns ; une « nouvelle ville d'équilibre » disent les autres. Pour équilibrer quoi, quand la ville de Nyon connaît un excédent d'appartements libres, non loués, quoique de très bonne qualité et situés à proximité de centres d'achats, de la gare, du raccordement de l'autoroute et disposant de bons équipements collectifs ; et quand de surcroît on recense à Nyon de très vastes terrains constructibles comme d'ailleurs dans l'ensemble du district. Toutes ces zones constructibles permettraient d'accueillir cent trente mille habitants nouveaux (chiffre actuel de la population du district : 24 000). Dans ces conditions que ferait-on de « cités nouvelles » ?

Au moment où l'Etat de Vaud patronne une enquête foillée, que chacun peut critiquer certes, à condition que ce soit avec des arguments de même qualité, la presse vaudoise et genevoise pourrait filtrer mieux les spéculations (dans les deux sens du terme) des milieux qui...

## Le Bundesrat et notre Conseil des Etats

Dans la plupart des cantons suisses, les conseillers aux Etats seront élus en même temps que les conseillers nationaux. Ces élections seront moins spectaculaires, tant, partout, on est résigné à voir s'installer au Conseil des Etats une lourde et imbusculable majorité de droite.

Or il serait bon que la Chambre haute de nos sénateurs soit à nouveau remise en discussion. Elle ne remplit plus sa mission. Elle est censée représenter les cantons, mais les conseillers suivent les mots d'ordre partisans des groupes parlementaires nationaux. Elle est censée être le lieu de rencontre des diplomates cantonaux ; et l'on cherche, pourtant, en dehors d'elle, les moyens nouveaux de créer une coordination intercantonale. En un mot, le Conseil des Etats ne représente pas les Etats.

Il est intéressant dans cette perspective d'observer le fonctionnement du Bundesrat allemand. On compte en Allemagne onze Länder. Ils participent à l'élaboration des lois. Selon le chiffre de la population, chaque Land envoie trois, quatre ou cinq membres du cabinet au Bundesrat.

Mais c'est la méthode de travail qui est originale. Voici comment la décrit M. Altmeier qui présida le Bundesrat en 1966.

« Au Bundesrat, il n'existe pas de groupes parlementaires des partis. C'est ainsi que les membres de cette assemblée ne sont pas groupés par parti, mais par l'ordre alphabétique des Länder. De plus, le fait

que les voix des Länder doivent être exprimées à l'unanimité limite les avis personnels des parlementaires : les gouvernements de coalition, qui existent dans presque tous les Länder, sont obligés, avant chaque séance plénière du Bundesrat, de faire disparaître à l'intérieur du cabinet les différends dus à la politique de parti, et d'exprimer un seul avis, celui du gouvernement du Land ».

Nous dédions cette note à la nouvelle commission créée pour étudier la révision de la Constitution fédérale, dans laquelle nous avons relevé, avec plaisir, le nom de René Meylan.

## Ebauches S.A. double son capital

Ebauches S.A. est une holding réunissant les fabriques qui produisent l'ébauche (on appelle ébauche les parties constitutives d'un mouvement de montres, sans parties réglantes, ni ressort moteur, ni cadran, ni aiguilles). M. Max Petitpierre est président du conseil d'administration d'Ebauches S.A.

ASUAG est une autre holding qui contrôle Ebauches S.A. et des groupements produisant des parties réglantes de la montre. M. Karl Obrecht est président du conseil d'administration d'ASUAG (MM. Petitpierre et Obrecht se retrouvent tous deux au conseil d'administration de Nestlé).

Ebauches a décidé, lors de sa dernière assemblée générale du 17 mai, de doubler son capital social qui passera de 12 à 24 millions. Chaque actionnaire recevra une action nouvelle de 500 francs, entièrement libérée. Cette action sera un cadeau. On puisera dans les réserves et les provisions de la société pour l'offrir aux actionnaires.

Mais les travailleurs n'ont-ils pas sur ces réserves accumulées des droits égaux pour le moins aux actionnaires ? Les réserves sont des bénéfices qui n'ont pas été distribués : ni en salaires, ni en dividendes. Mais quand on décide d'en dissoudre une partie, on décrète que seuls les actionnaires peuvent en disposer ; que ce sont donc des dividendes différés, mais en aucun cas des salaires différés.

Une telle conception est une spoliation des travailleurs. Ils possèdent un droit sur l'enrichissement de l'entreprise, fruit de leur travail ; et ils peuvent légitimement le faire valoir.

Ce sujet est d'actualité dans tous les pays. Rappelons cette phrase de l'encyclique « Mater et Magistra » :

« Nous ne saurions ici négliger le fait que de nos jours les grandes et moyennes entreprises obtiennent fréquemment, en de nombreuses économies, une capacité de production rapidement et considérablement accrue, grâce à l'autofinancement. En ce cas, nous estimons pouvoir affirmer que l'entreprise doit reconnaître un titre de crédit aux travailleurs qu'elle emploie ».

Il ne s'agit pas pour le mouvement ouvrier d'être en cette matière plus papiste que le pape, mais tout autant.

## M. Kneschaurek, non-conformiste

Ce n'est plus un refrain, c'est une scie. L'Etat dépense trop ! Et voilà pourquoi l'inflation galope et voilà pourquoi nos filles sont muettes. Les docteurs de la droite, sous leur bonnet carré qui coiffe leur tête carrée, ne connaissent pas d'autre diagnostic.

M. Kneschaurek, recteur de l'Université commerciale de Saint-Gall, vient récemment et publiquement de rétablir les faits. Après la guerre, dans la moyenne des années 1947 à 1949, les dépenses des pouvoirs publics (Confédération, Cantons, Communes) représentaient le 21,3 % du produit social brut. Aujourd'hui, nous en sommes à 20,5 %. Première constatation, nous retrouvons à peine le pourcentage d'il y a vingt ans.

Mieux encore. En pleine prospérité, au moment où les investissements privés démarraient de manière galopante, le secteur public se laissa distancer. Dans « La lutte syndicale » du 17 mai, M. Théo Chopard qui consacre un excellent article au même sujet remarque : « De 1951 à 1960, le volume des travaux publics (exprimé en francs de valeur constante) s'est accru de 61 % tandis que les investissements dans le secteur privé ont augmenté de 102 % ».

Deuxième constatation : nous ne faisons donc que rattraper un retard accumulé.

L'Etat ne dépense, compte tenu des ressources nationales, pas plus qu'il y a vingt ans et il doit combler le temps perdu. Ni les chiffres, ni les faits ne sont contestables, ni l'autorité de ceux qui les présentent.

## Les propriétaires

En Suisse, la propriété foncière est très morcelée et répartie entre de très nombreux individus. La Société pour le développement de l'économie tient à le souligner. Le fait est objectif. Mais l'arrière-pensée, évidente ; car tous ces propriétaires sont des gens qu'il sera facile d'émouvoir et d'épouvanter lorsque le peuple suisse sera appelé à voter sur le statut du sol. La SEDS note donc : « On estime que deux cinquièmes de toutes les familles suisses possédaient en 1960 (dernier recensement) un bien foncier ». Ajoutez à ces deux cinquièmes tous ceux qui espèrent devenir, par héritage, propriétaires, et vous obtiendrez une majorité.

Les slogans ne manqueront pas pour les mobiliser.

## Les comptes de « Domaine Public »

Au printemps, comme toute société respectueuse de ses statuts, nous faisons nos comptes. Nous avons pris l'habitude de les publier. Voici pour l'exercice 1966 :

| Association                   |           |                       |                     |
|-------------------------------|-----------|-----------------------|---------------------|
| Finances des associés         |           |                       | 300.— <sup>1</sup>  |
| Recettes obtenues             |           |                       | 100.— <sup>1</sup>  |
| Journal                       |           |                       |                     |
| Abonnements                   |           |                       | 18 900.—            |
| Dons                          |           |                       | 741.44 <sup>1</sup> |
| Vente au numéro               |           |                       | 1 337.55            |
| Imprimeur                     |           | 16 674.15             |                     |
| Frais généraux divers         |           | 1 274.45              |                     |
| Frais port                    |           | 462.45                |                     |
| Frais pour envoi              |           | 392.60                |                     |
| Abonnements à d'autres revues |           | 97.50                 |                     |
| Bénéfice exploitation         |           | 2 477.84 <sup>4</sup> |                     |
|                               | 21 378.99 |                       | 21 378.99           |

### Bilan au 31 décembre 1966

| Actif           |           | Passif                     |                        |
|-----------------|-----------|----------------------------|------------------------|
| Caisse          | 30.90     | Abonnements payés d'avance | 11 994.49 <sup>1</sup> |
| Chèques postaux | 12 099.09 | Compte transitoire         | 135.50                 |
|                 | 12 129.99 |                            | 12 129.99              |

Lausanne, le 29 avril 1967

L'administrateur :  
S. Maret

Véifié le 29 avril 1967

(signé) Galland

<sup>1</sup> C'est une société d'édition, sous la forme juridique d'une association, qui publie DP. On en devient membre par versement de 100 francs, et engagement jusqu'à 500 francs en cas de malaventure. Trois associés nous ont rejoints en 1966.

<sup>2</sup> Toujours cette action des Raffineries du Rhône. Vendue.

<sup>3</sup> Jusqu'au centime jaune.

<sup>4</sup> Il permet de combler quasi définitivement le déficit technique initial. En effet, au 31 décembre, de nombreux abonnés ont renouvelé leur abonnement et nous leur devons encore 17 numéros (ou le remboursement de ces 17 numéros, si nous avions cessé notre activité à cette date).

On remarquera que nous n'avons pas de frais publicitaires. Notre seule propagande : faire parvenir le journal aux « adresses utiles » que nous envoient nos amis. Soyez nos amis !